

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU
20/11/2017**

L'Assemblée Générale de l'AGML s'est tenue au :

*Musée Social,
5 rue las cases, Paris 7^{ème}
Le lundi 20 novembre 2017 à 19h*

Sur convocation de la Présidente, le Docteur Francine VIOLETTE.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

Sont présentes les personnes dont les noms figurent sur la feuille de présence (cf feuille).

*En outre, **352** pouvoirs sont parvenus au siège de l'Association dont :*

- **128** pouvoirs en « blanc » et/ou « nul » (vide, raturé, mention d'un salarié ou d'un comptable non-adhérent)*
- **208** pouvoirs pour la Présidente, Madame Francine VIOLETTE*
- **1** pouvoir pour le Vice-président, Monsieur Patrick TRUCHE*
- **6** pouvoirs pour le Trésorier, Monsieur Jean-Luc VARLET*
- **9** pouvoirs pour un adhérent, Mr Didier BASSON*
- **3** pouvoirs pour des conjoints d'adhérents (présents)*

L'Assemblée déclarée régulièrement constituée est présidée par Docteur Francine VIOLETTE.

1/3

La Présidente annonce la présence d'un huissier, Maître ROUET et précise que la réunion sera enregistrée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I. Rapport moral de la Présidente

II. Rapport financier du Trésorier

III. Rapport de la commission de contrôle des comptes

IV. Approbation des comptes de l'année 2016 et affectation du résultat

V. Fixation du montant de la cotisation des adhérents pour l'année 2018

VI. Election du conseil d'administration (4 à 6 membres)

VII. Modification des statuts = articles 4 et 12

VIII. Questions diverses

Il a été remis à chaque adhérent présent un dossier contenant cet ordre du jour, un exemplaire des comptes annuel 2016, un exemplaire du rapport annuel du trésorier et un rapport de la commission de contrôle des comptes 2016.

AGML

50 Rue de Paradis 75010 Paris - Tél. 01 48 01 82 82 - Fax : 01 48 01 82 99 - E-mail : contact@agml.fr

Site : www.agml.fr

Association Agréée le 05.06.1981 par le Ministère de l'Economie et des Finances

Siret : 322 730 433 00032

I Rapport moral de la Présidente

Le rapport moral du Docteur VIOLETTE évoque la situation de l'AGML en six points :

- 1) La poursuite de notre mission de prévention des difficultés des entreprises
- 2) La télétransmission de la déclaration et ses annexes ainsi que l'attestation d'adhésion
- 3) Les avantages liés à l'adhésion
- 4) Les réunions
- 5) Les bulletins d'information
- 6) Les nouvelles missions des associations agréées

Nous joignons en annexe l'intégralité de ce rapport.

Puis la Présidente demande aux membres présents de se prononcer sur le rapport moral :

Voté à l'unanimité des voix

II Le rapport financier

La Présidente laisse la parole au Docteur VARLET, trésorier de l'Association.
Lecture en est faite par Monsieur BASSON.

III Rapport de la commission de contrôle des comptes

Les membres cooptés de la commission, Mme BENZAQUI, Mr BONNEFOND et Mr BIAS ont établi le rapport. La lecture en a été faite par Monsieur BASSON, expert-comptable.

2/3

IV Approbation des comptes de l'exercice 2016 et affectation du résultat

La Présidente demande à Monsieur BASSON, expert-comptable, de présenter les comptes de l'exercice 2016. Le résultat laisse apparaître une insuffisance de 94.175 €, il en résulte aucune affectation.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

V Fixation du montant de la cotisation des adhérents pour 2018

La Présidente, sur avis du conseil d'administration, propose de fixer la cotisation 2018 à 300 €.

Après discussion avec les adhérents présents, il est procédé au vote : Résolution adoptée à l'unanimité des voix (moins une abstention).

AGML

50 Rue de Paradis 75010 Paris - Tél. 01 48 01 82 82 - Fax : 01 48 01 82 99 - E-mail : contact@agml.fr

Site : www.agml.fr

Association Agréée le 05.06.1981 par le Ministère de l'Economie et des Finances

Siret : 322 730 433 00032

VI Election du conseil d'administration (4 à 6 membres)

Les candidatures ont été reçues et vérifiées par la SCP ROUET MAGET - Huissiers de Justice- (cf voir procès-verbal du constat).

Se sont présentés :

- Mme VIOLETTE
- Mme VINCENOT
- Mr VARLET
- Mr TRUCHE

Procédure du vote :

Des bulletins de vote papier ont été distribués aux adhérents présents. Une urne a été déposée et chaque adhérent a voté sous le contrôle de Maître ROUET (Huissier), celui-ci a ensuite opéré le dépouillement.

Il en est résulté :

- Mme VIOLETTE a obtenu 40 voix
- Mme VINCENOT a obtenu 37 voix
- Mr VARLET a obtenu 39 voix
- Mr TRUCHE a obtenu 39 voix

Les quatre candidats ont été élus.

VII Modification des statuts : articles 4 et 12

3/3

Pour tenir compte des modifications des articles 1649 quarter F à 1649 Quarter H du code général des Impôts et ses textes subséquents il est apporté des modifications aux articles 4 et 12 des statuts (cf document joint en annexe, modifications surlignées en couleur).

Ces propositions de modification ont été approuvées à l'unanimité.

Questions diverses

Aucune question diverse n'étant posée, l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente déclare la séance levée à 20h35.

La Présidente
Le Docteur Francine VIOLETTE